



*LA FORCE  
DE L'INDÉPENDANCE*

## Régime indemnitaire 2007

### INJUSTICES A TOUS LES ETAGES !!!!!

Plaidoyer de l'administration centrale en faveur d'une  
Gestion des Ressources inHumaines :

**FO en appelle à Mme le Ministre de l'intérieur !**

#### ⊗ les TMO des préfectures s'éloignent des TMO de l'administration centrale

Comme FO l'avait dénoncé suite à la présentation du projet de budget 2007 en septembre dernier, l'administration continue d'aller à l'encontre des promesses qu'elle avait faites dans le protocole du 4 juillet 2006 sur la fusion des corps qui prévoyait que « ***l'évolution annuelle globale des deux régimes (services centraux et services territoriaux) pourra être différenciée notamment afin de réduire les écarts actuels*** ».

**L'augmentation est effectivement différenciée mais pour accentuer les écarts au lieu de les diminuer !** Les signataires du *protocole* peuvent vérifier l'application (aux dépens des agents de préfecture !) de l'adage bien connu « *les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent !* »...

En effet, dès la première année de mise en œuvre du protocole (2006-2010), les TMO 2006 de préfecture, au lieu de se rapprocher des TMO de centrale, s'en sont pour la plupart éloignés !

Cette année, mis à part le sort particulier réservé aux agents en poste en Ile-de-France (voir plus bas), **les TMO 2007 des préfectures s'écartent encore plus de ceux de la centrale** : de 103 € pour les adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe, jusqu'à 338 € pour les SACE, en passant par 186 € au profit des attachés principaux... **VIVE LA FUSION DES CORPS !!!!!**

#### ⊗ les écarts grandissent encore entre les catégories

Depuis 2003, avec l'invention de toutes pièces de la « moyenne interministérielle », l'administration, a réparti injustement les abondements du régime indemnitaire en opposant les agents les uns aux autres, favorisant la catégorie A et, dans une moindre mesure, la catégorie B, le tout au détriment de la catégorie C. **Seule FO a dénoncé** depuis le début cette injustice !

**FO avait exigé** du ministre de Villepin **de mettre fin à cette injustice, afin de tenir compte des efforts accomplis par l'ensemble des agents** dans un contexte de réduction des effectifs et de grand stress lié aux réformes en cours : globalisation budgétaire, réformes statutaires, évaluation-notation, mise en œuvre de la DNO...

**FO avait été entendue puisqu'en 2005 et 2006, les écarts avaient été considérablement réduits** même si une augmentation à taux strictement égal entre catégories n'avait pas pu être obtenue.

Alors que le contexte est toujours le même (la situation s'est même détériorée !), **l'administration repart dans ses travers en 2007, affichant un grand mépris envers les agents de catégories B et C qui sont totalement ignorés !**

#### Augmentation du TMO des préfectures entre 2002 et 2006

Catégorie A	+ 60 %	+ 2 470 €
Catégorie B	+ 50 %	+ 1 455 €
Catégorie C	+ 34 %	+ 830 €

**Pour 2007, l'administration prévoit d'accentuer encore les écarts entre les différentes catégories de personnels !**  
(cf. tableaux au dos et ci-annexé)

## ⊗ une répartition différenciée au plan géographique au profit de la région parisienne

En 2000, malgré la pétition au ministre (M. Chevènement) lancée par FO et signée par des milliers de collègues sur l'ensemble du territoire, l'administration avait déjà mis en œuvre une augmentation différenciée en faveur des préfectures de la région d'Ile-de-France.

Cette pratique a été sanctionnée par le Conseil d'Etat, saisi par Pierre-Yves MASQUELET, secrétaire de la section FO du Nord, (CE n° 223623 du 20 mars 2002) : « La circulaire CD/SL/N° 1279 du 5 mai 2000 par laquelle le ministre de l'intérieur a précisé les modalités de répartition d'un abondement du régime indemnitaire des agents du cadre national des préfectures est annulée en tant qu'elle fixe les conditions de l'octroi d'un avantage indemnitaire particulier au bénéfice des agents du cadre national des préfectures affectés dans les préfectures des départements de la région Ile-de-France ».

## Cela ne saurait être plus clair ! Le ministère de l'intérieur a décidément la mémoire courte et tente un nouveau coup de force, pensant certainement que la loi ne doit s'appliquer qu'aux autres !!!

Ainsi, pour 2007, il est proposé de servir la même soupe qu'en 2000 et de l'assaisonner encore plus en fixant 3 TMO différents pour l'Ile-de-France et un 4<sup>ème</sup> TMO pour les autres préfectures :

- la Préfecture de la Région Ile-de-France (PRIF) est alignée sur l'administration centrale ;
- les préfectures de la petite couronne parisienne (92-93-94) sont « favorisées »,
- les préfectures de la grande couronne (77-78-91-95) sont, dans une moindre mesure, également « favorisées »,
- enfin, toutes les autres préfectures sont purement et simplement sacrifiées !

Voici les augmentations moyennes entre 2006 et 2007 par catégorie calculées par l'administration :

Augmentation TMO 2006-2007	Préfectures (hors région parisienne)	Grande couronne (77-78-91-95)	Petite couronne (92-93-94)	Préfecture de la Région d'Ile-de-France (PRIF)	Administration centrale du MI
Catégorie A	+ 9,87 %	+ 16,46 %	+ 36,69 %	+ 73,74 %	+ 10,04 %
Catégorie B	+ 3,30 %	+ 9,50 %	+ 22,54 %	+ 58,00 %	+ 6,61 %
Catégorie C	+ 3,00 %	+ 9,18 %	+ 19,84 %	+ 34,66 %	+ 5,40 %
Total	+ 5,39 %	+ 11,71 %	+ 26,35 %	+ 50,27 %	+ 7,35 %

Pour le détail des TMO par grade, reportez-vous aux tableaux ci-annexés.

## ⊗ Ponction de plus de 25% de l'abondement 2007 pour instaurer une prime au mérite dite « d'objectif » dans les préfectures

L'administration centrale veut rompre brutalement avec le principe acté depuis 1999 sans interruption, selon lequel tous les abondements successifs obtenus au titre du régime indemnitaire étaient intégralement utilisés à revalorisation de tous les TMO.

Elle veut mettre en place un système de primes au mérite, sur la base d'une enveloppe intitulée « réserve d'objectifs », à hauteur de 250 € par agent. Cette réserve serait provisionnée ainsi :

- ❖ 2,5 M€ ponctionnés sur les 9,8 M€ (soit 25,51 %) de l'enveloppe indemnitaire 2007 des préfectures,
- ❖ 1,25 M€ pris sur une partie des crédits « mutualisés » conservés au ministère par la DMAT (les mêmes crédits qui ont été utilisés fin 2006 pour verser la prime « Malgorn »),
- ❖ le reste autofinancé par les préfectures sur le budget propre !

L'administration reste floue sur la manière dont ces primes au mérite seront octroyées, mis à part qu'elles pourraient être individualisées pour les agents de catégories B et A, et d'équipe pour les agents de catégorie C...

Pour FO, ce dispositif est inacceptable dans la mesure où il risque fort de se résumer encore une fois à la mise en œuvre de primes à la tête du client !

Pour FO, il est urgent de revenir aux fondamentaux de la circulaire du 31 octobre 1996 qui prévoyait, outre l'harmonisation des TMO de toutes les préfectures (l'objectif devant être l'alignement avec la centrale, de surcroît avec la fusion), l'instauration de sujétions particulières (« 6% ») sur la base de critères nationaux limitatifs à décliner au plan local après avis du CTP, plafonnement du total des primes pour un même agent limité à 150% du TMO...

## ⊗ Quant à la mise en œuvre des promesses du Président de la République sur le paiement des heures supplémentaires : AUCUNE REPONSE de l'administration !!

**Alors que l'abondement indemnitaire a plus que doublé en 2007 par rapport à 2006 (9,8 M€ contre 4,5 M€), l'administration trouve le moyen de moins augmenter la grande majorité des agents !!!**

**Extraits de la lettre adressée par FORCE OUVRIERE le 15 juin 2007 à Mme la Ministre de l'Intérieur :**

*[...] « plutôt que de se rapprocher des taux de l'administration centrale, l'immense majorité des agents de préfecture devraient voir leur régime indemnitaire 2007 s'en éloigner considérablement, ce pour la deuxième année consécutive. [...]*

*« les écarts d'augmentation prévus entre les différentes catégories vont à l'encontre de la reconnaissance des efforts accomplis par tous ces dernières années, alors même que les personnels sont fortement, et de plus en plus, sollicités.*

*Comment expliquer à un agent de catégorie C qu'il va bénéficier en 2007 d'une augmentation annuelle comprise entre 92 € et 102 €, inférieure à celle de 2006 (+ 125 € minimum), alors que l'enveloppe indemnitaire nationale a été dans le même temps multipliée par deux ?*

*La même interrogation vaut pour les agents de la catégorie B qui, comme toujours, sont les laissés pour compte de toutes les mesures catégorielles. » [...]*

**Variation des TMO des personnels**

Filière administrative	Filières STM, ouvrière, de service et de service social	Augmentation 2006 (préfectures)		Augmentation 2007 (préfectures hors IDF)		Administration centrale MI Augmentation	
		€uros	%	€uros	%	2006	2007
Conseiller d'administration <sup>1</sup>	chef de service technique	-	-	+ 838 €	+ 7,93 %	-	+ 16000 €
DSP <sup>1</sup>	chef de service technique	+ 430 €	+ 4,70 %	+ 508 €	+ 4,81 %		
CSA		+ 392 €	+ 4,70 %	+ 675 €	+ 7,74 %		
Directeur		+ 329 €	+ 4,70 %	+ 881 €	+ 12,04 %		
Attaché Principal	ingénieur Principal	+ 327 €	+ 4,70 %	+ 800 €	+ 11,00%	+ 474 €	+ 986 €
Attaché > 9 <sup>ème</sup> échelon	Ingénieur, CTR de service social	+ 285 €	+ 4,70 %	+ 419 €	+ 6,62%	+ 300 €	+ 530 €
Attaché du 1 <sup>er</sup> au 8 <sup>ème</sup> échelon	Conseiller technique de service social	+ 274 €	+ 4,70 %	+ 661 €	+10,85 %	+ 300 €	+ 530 €
SACE	contrôleur CE, assistant principal de service social	+ 213 €	+ 4,45 %	+ 164 €	+ 3,29 %	+ 243 €	+ 502 €
SACS	contrôleur CS	+ 195 €	+ 4,45 %	+ 150 €	+ 3,28 %	+ 228 €	+ 462 €
SACN > 8 <sup>ème</sup> échelon	contrôleur CN, assistant de service social	+ 178 €	+ 4,45 %	+ 137 €	+ 3,28 %	+ 190 €	+ 400 €
SACN du 1 <sup>er</sup> au 7 <sup>ème</sup> éch.	contrôleur CN, assistant de service social	+ 170 €	+ 4,45 %	+ 322 €	+ 8,08 %	+ 190 €	+ 400 €
Adjoint Adm. Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ISIM CE, chef de garage p <sup>al</sup> , MOP, contremaître p <sup>al</sup>	+ 138 €	+ 4,20 %	+ 102 €	+ 2,99 %	+ 147 €	+ 348 €
Adjoint Adm. Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	chef de garage, MO, contremaître et ISIM 1 <sup>ère</sup> cl.	+ 135 €	+ 4,20 %	+ 100 €	+ 2,99 %	+ 134 €	+ 290 €
Adjoint Adm. 1 <sup>ère</sup> classe	conducteur hors cat., OPP et ISIM 2 <sup>ème</sup> classe	+ 134 €	+ 4,20 %	+ 99 €	+ 2,99 %	+ 120 €	+ 202 €
Adjoint Adm. 2 <sup>ème</sup> classe	conducteur 1 <sup>ère</sup> catégorie, OP et AST	+ 125 €	+ 4,20 %	+ 92 €	+ 2,97 %	+ 119 €	+ 202 €

<sup>1</sup> la création de l'emploi de conseiller d'administration (qui se substitue à l'emploi de DSP) est prévue courant octobre 2007

**Une répartition intégrale et égalitaire en pourcentage de l'abondement indemnitaire 2007 des préfectures se traduirait par une augmentation de **+ 7,3%** à l'ensemble des TMO !**

**Au lieu de cela, l'administration propose que :**

- ☹ **les TMO des préfectures s'éloignent des TMO de l'administration centrale du Ministère de l'intérieur**
- ☹ **les écarts grandissent entre les catégories**
- ☹ **une répartition différenciée soit opérée au plan géographique au profit de la région parisienne**

Filière administrative	Filières STM, ouvrière, de service et de service social	Projet de l'administration <sup>2</sup>		Ce que FO réclame		Gain avec ce que FO réclame
		TMO 2007	écart 2007-2006	TMO 2007 avec + 7,3%	écart 2007-2006	
Conseiller d'administration <sup>1</sup>	chef de service technique	11 400 €	+ 838 €	<b>11 333 €</b>	<b>+ 771 €</b>	<b>- 67 €</b>
DSP <sup>1</sup>	chef de service technique	11 070 €	+ 508 €	<b>11 333 €</b>	<b>+ 771 €</b>	<b>+ 263 €</b>
CSA		9 400 €	+ 675 €	<b>9 362 €</b>	<b>+ 637 €</b>	<b>- 38 €</b>
Directeur		8 200 €	+ 881 €	<b>7 853 €</b>	<b>+ 534 €</b>	<b>- 347 €</b>
Attaché Principal	ingénieur Principal	8 076 €	+ 800 €	<b>7 807 €</b>	<b>+ 531 €</b>	<b>- 269 €</b>
Attaché > 9 <sup>ème</sup> échelon	Ingénieur, CTR de service social	6 752 €	+ 419 €	<b>6 795 €</b>	<b>+ 462 €</b>	<b>+ 43 €</b>
Attaché du 1 <sup>er</sup> au 8 <sup>ème</sup> échelon	Conseiller technique de service social	6 752 €	+ 661 €	<b>6 795 €</b>	<b>+ 445 €</b>	<b>+ 43 €</b>
SACE	contrôleur CE, assistant principal de service social	5 149 €	+ 164 €	<b>5 349 €</b>	<b>+ 364 €</b>	<b>+ 200 €</b>
SACS	contrôleur CS	4 725 €	+ 150 €	<b>4 909 €</b>	<b>+ 334 €</b>	<b>+ 184 €</b>
SACN > 8 <sup>ème</sup> échelon	contrôleur CN, assistant de service social	4 308 €	+ 137 €	<b>4 475 €</b>	<b>+ 304 €</b>	<b>+ 167 €</b>
SACN du 1 <sup>er</sup> au 7 <sup>ème</sup> éch.	contrôleur CN, assistant de service social	4 308 €	+ 322 €	<b>4 475 €</b>	<b>+ 291 €</b>	<b>+ 167 €</b>
Adjoint Adm. Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ISIM CE, chef de garage p <sup>al</sup> , MOP, contremaitre p <sup>al</sup>	3 515 €	+ 102 €	<b>3 662 €</b>	<b>+ 249 €</b>	<b>+ 147 €</b>
Adjoint Adm. Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	chef de garage, MO, contremaitre et ISIM 1 <sup>ère</sup> cl.	3 448 €	+ 100 €	<b>3 592 €</b>	<b>+ 244 €</b>	<b>+ 144 €</b>
Adjoint Adm. 1 <sup>ère</sup> classe	conducteur hors cat., OPP et ISIM 2 <sup>ème</sup> classe	3 411 €	+ 99 €	<b>3 554 €</b>	<b>+ 242 €</b>	<b>+ 143 €</b>
Adjoint Adm. 2 <sup>ème</sup> classe	conducteur 1 <sup>ère</sup> catégorie, OP et AST	3 189 €	+ 92 €	<b>3 323 €</b>	<b>+ 226 €</b>	<b>+ 134 €</b>

<sup>1</sup> la création de l'emploi de conseiller d'administration (qui se substitue à l'emploi de DSP) est prévue courant octobre 2007

<sup>2</sup> TMO proposés pour les préfectures hors Ile-de-France

**NON, vous ne rêvez pas ! Nous sommes bien au ministère de l'intérieur qui mérite un zéro pointé ! Avec FO exigez que l'administration revoie entièrement sa copie !**